

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 2 février 2024	N° 2024-75

Convocation du 26 janvier 2024
Aujourd'hui vendredi 2 février 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Agnès VERSEPUY, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à Mme Nadia SAADI
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Stéphane MARI à partir de 17h
M. Fabien ROBERT à partir de 16h40

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 13h25
M. Alexandre RUBIO à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h45
Mme Josiane ZAMBON à Mme Amandine BETES à partir de 12h
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 14h30
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 17h
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Michel LABARDIN à partir de 17h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h30
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 11h50
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU jusqu'à 11h et à partir de 17h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h30
M. Alain CAZABONNE à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h30
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h 45
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE de 13h10 à 14h30
Mme Anne-Eugénie GASPAR à Mme Nathalie LACUEY à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h30
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI jusqu'à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES de 16h15 à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Jacques MANGON de 17h à 17h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Bastien RIVIERES à partir de 16h25
M. Thierry MILLET à Mme Fatiha BOZDAG de 11h à 16h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h30
Mme Pascale PAVONE à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h30
M. Patrick PUJOL à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h40
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h20
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h12

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 2 février 2024	Délibération
	Direction Tramway / SDODM / Grandes infrastructures Service grands projets de transports	N° 2024-75

Pôle d'échanges multimodal du Bouscat Sainte-Germaine - Avenant à la convention de financement des études opérationnelles - Avenant à la convention de financement de la phase projet - réalisation - Approbation - Décision - Autorisation

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole a engagé depuis plusieurs années une politique de développement de l'intermodalité.

Au cœur des objectifs d'amélioration de l'offre de mobilité à destination des habitants de l'aire urbaine bordelaise, la délibération métropolitaine n°2018- 826 du 21 décembre 2018 portant notamment sur le développement du Réseau express régional (RER) métropolitain a concrétisé cet engagement.

Au regard des enjeux de mobilité et d'urbanisme du secteur, la Région Nouvelle-Aquitaine, SNCF Réseau, Bordeaux Métropole et la Commune du Bouscat se sont associées afin de réaliser, via une convention multipartite (autorisée par la délibération n°2018-95 du 23/03/2018), des études opérationnelles d'avant-projet (APO) pour la création du pôle multimodal du Bouscat Sainte-Germaine.

Les propositions d'aménagement ont été validées par les comités de pilotage du 9 mars 2020 et du 16 juin 2020, en présence des représentants de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la ville du Bouscat, et ont débouché sur la signature d'une convention de financement (autorisée par la délibération n°2021-51 du 29/01/2021) pour la réalisation de la phase projet (PRO) et travaux (REA) du pôle multimodal du Bouscat Sainte-Germaine.

Les travaux de création de la halte ferroviaire -création de quais et d'accès- sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Gares & Connexion se sont déroulés à partir de la fin 2021, tandis que les espaces publics du pôle multimodal, sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole se sont déroulés de janvier à juin 2023 et sont à présent terminés.

Le pôle d'échanges multimodal Sainte-Germaine sur la commune du Bouscat a été inauguré le 1er juin 2023.

A – Phase études d'avant-projet (APO)

- **Dans le périmètre d'études de SNCF Réseau :**

Les études de niveau APO menées sur le périmètre de SNCF Réseau dans le cadre de la convention de financement des études opérationnelles ont conduit à mener un certain nombre de prestations pour répondre à l'objectif du projet :

- Un travail supplémentaire d'intégration des interfaces au cours de l'APO ferroviaire pour le projet de création de la halte ferroviaire sur le périmètre de SNCF Réseau avec les périmètres des partenaires :
 - o Régaz pour la modification définitive du poste de détente,
 - o Bordeaux Métropole pour l'espace public du parvis autour de la future halte,
 - o Gironde Habitat pour la résidence d'habitation en limite d'emprise ferroviaire.
- Un travail de reprise de l'APO livré en décembre 2019 pour intégrer de nouvelles méthodologies de réalisation (fermeture partielle, totale) à la demande des partenaires pour minimiser les impacts sur les circulations et optimiser le coût de l'opération à la demande des partenaires, sur la période entre la présentation de l'APO en novembre 2019 et le COPIL conclusif de juin 2020.
- La production d'un dossier d'analyse sécurité présenté à l'établissement public de sécurité ferroviaire (EPSF), une procédure non prévue dans la convention initiale.
- La réalisation d'une étude acoustique menée suite à la demande des partenaires pour traiter le sujet qui avait été souligné durant la concertation réalisée en septembre 2019.

Le montant final des études APO ferroviaires est estimé à 397 000 € courants HT (MOA SNCF Réseau) dont 20 537 € courants de frais de maîtrise d'ouvrage, soit une augmentation de 95 000 € par rapport au montant initialement prévu.

- **Dans le périmètre d'études de Bordeaux Métropole :**

Le montant final des études AVP d'aménagement des espaces publics (MOA Bordeaux Métropole) est estimé à 37 508 € courants HT, soit une augmentation de 17 508 €. Cela prend en compte les études complémentaires de conception de l'espace public et la mission de coordination avec les projets connexes.

Il est à noter que le financement FEDER n'a pas finalement fait l'objet d'une convention spécifique dans le cadre des études AVP, mais dans le cadre de l'avenant à la convention REA / travaux, dans lequel une enveloppe supplémentaire est prévue.

Le coût total des études APO et AVP est ainsi de 434 508 € courants HT.

En conséquence, cet ajustement nécessite de conclure un avenant ayant pour objet de modifier le programme, le budget de la convention initiale et le plan de financement prévus dans la convention de financement initiale.

Ainsi, il est proposé le plan de financement modificatif selon la clé de répartition suivante :

€ courants HT	Région	Bordeaux Métropole	Ville du Bouscat	Total
Etudes ferroviaires	198 500 €	158 800 €	39 700 €	397 000 €
Soit	50,00%	40,00%	10,00%	100,00%
Etudes espaces publics	0 €	37 508€	0 €	37 508 €
Soit	0,00%	100,00%	0,00%	100,00%
Total	198 500 €	196 308 €	39 700 €	434 508 €
Soit	45,68%	45,18%	9,14%	100,00%

B – Phase réalisation – Projet (PRO) et travaux (REA)

- **Dans le périmètre de travaux de SNCF Gares et Connexions :**

Les travaux de création de la halte ferroviaire Sainte-Germaine sous Maîtrise d'ouvrage SNCF Gares & Connexions a fait l'objet de compléments en cours de réalisation :

- La création d'un brise-vues le long du quai, issu de la demande retenue à l'issue de la concertation
- L'élargissement des escaliers d'accès et des plateformes pour tenir compte de l'évolution prévisionnelle du nombre de voyageurs

Par ailleurs, des dépenses complémentaires se sont avérées nécessaires pour mener à bien les travaux :

- Modification de la méthodologie des travaux, indemnisation pour implantation de zones de chantier, recours à un OPC pour la gestion de la coactivité avec les autres chantiers à proximité immédiate et réalisés concomitamment.
- Besoin de ressources supplémentaires pour sécuriser les travaux et garantir des arrêts et reprises des circulations ferroviaires chaque jour de la semaine pendant 11 mois.
- Des travaux supplémentaires pour adapter l'exploitation de la halte ferroviaire aux exigences de confort des voyageurs et aux besoins de cadencement dans le cadre du RER Métropolitain.

Enfin, les travaux se sont déroulés dans le contexte économique de 2022, année fortement touchée par l'évolution des prix des matériaux, ce qui a nécessité d'importantes révisions de prix des marchés.

Après réception des travaux et clôture des marchés, le coût du projet sous la maîtrise d'ouvrage de SNCF Gares & Connexions s'élève à 6 384 000 € HT, soit un dépassement de 896 000 € du montant initialement prévu.

SNCF Gares & Connexions a proposé de répartir ce dépassement financier selon la même clé de financement que prévue dans la convention initiale.

Dépenses travaux	Périmètre MOA			
	SNCF Gares & Connexions			
	Montant initialement prévu (en € HT)	Clé de répartition (%)	Montant final des travaux (€ courants)	Reste à financer (€ courants)
Région N-Aquitaine	2 744 000 €	50 %		448 000 € HT
Bordeaux Métropole	2 644 000 €	48,2 %		431 872 € HT
Ville du Bouscat	100 000 €	1,8 %		16 128 € HT
TOTAL	5 488 000 €	100 %	6 384 000 €	896 000 € HT

- **Dans le périmètre de travaux de Bordeaux Métropole :**

En ce qui concerne les espaces publics du pôle d'échanges multimodal, sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole, le montant des travaux a évolué depuis la signature de la convention de financement en 2021.

L'actualisation du montant des travaux (1 028 482,56 € HT, contre 787 000 € prévus) est principalement consécutive à l'augmentation de la qualité architecturale de l'abri vélos sécurisé, en cohérence avec les autres aménagements et équipements du PEM, et au rattachement au périmètre des espaces publics du carrefour Galliéni en plateau dénivelé, en lien avec sa fonctionnalité.

D'autre part, depuis la signature de la convention de financement des travaux, Bordeaux Métropole a sollicité, et obtenu, une subvention de l'Etat au titre de l'appel à projet « transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF). Cette subvention, d'un montant de 90 000€, non prévue initialement, vient donc compléter le financement initial. L'octroi de cette subvention a fait l'objet de la convention AFIT France n°22-92-02 signée le 27 décembre 2022.

De plus, une demande de subvention de la part des fonds européen FEDER a été fléchée, pour un montant de 496 686,05 €, soit 48,26% du montant total HT, contre 275 450 € (35%) prévus initialement.

Périmètre MOA				
BORDEAUX METROPOLE				
	Clé de Répartition initiale	Montant travaux initialement prévus (en € HT)	Clé de répartition finale	Montant final des travaux (€ HT courants)
Région Nouvelle-Aquitaine	20 %	157 400 €	15,33 %	157 400 €
Bordeaux Métropole	35 %	275 450 €	20 %	205 696,51 €
Ville du Bouscat	10 %	78 700 €	7,65 %	78 700 €
FEDER	35 %	275 450 €	48,26 %	496 686,05 €
Etat (AFITF)	0	0 €	8,75 %	90 000 €
TOTAL	100 %	787 000 €	100 %	1 028 482,56 €

Ainsi, les parts respectives de participation de la région Nouvelle-Aquitaine et de la Ville du Bouscat restent inchangées, celle de Bordeaux Métropole diminue et passe à 205 696,51 € HT, soit 20% du total.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération 2018-95 du Conseil de Communauté du 23 mars 2018 autorisant la signature de la convention de financement des études opérationnelles du Pôle d'échanges multimodal Sainte-Germaine du Bouscat,

VU la convention de financement des études pré-op APO/AVP signée le 22 juin 2018,

VU la délibération 2021-51 du Conseil métropolitain du 29 janvier 2021 autorisant la signature de la convention de financement de la phase projet-réalisation du Pôle d'échanges multimodal Sainte Germaine du Bouscat,

VU la convention relative au financement de la réalisation du Pôle d'échanges multimodal Sainte Germaine, en date du 20 mai 2021,

VU la convention AFIT France n°22-92-02 de financement relatif à la réalisation du pôle d'échanges multimodal du Bouscat Sainte Germaine, signée le 27 décembre 2022.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que l'aménagement du pôle d'échanges multimodal du Bouscat Sainte-Germaine a nécessité la réalisation d'études d'avant-projet complémentaires et la prise en compte de nouvelles contraintes techniques lors de sa réalisation, concernant les deux périmètres d'intervention sous maîtrise d'ouvrage SNCF et sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant ci-joint à la convention financière pour la réalisation des études opérationnelles du pôle d'échanges multimodal du Bouscat, ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant ci-joint à la convention relative au financement de la réalisation des travaux du pôle d'échanges multimodal du Bouscat, ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : les dépenses seront imputées au chapitre 204 du Budget principal, article 2324, sous fonction 86 pour l'exercice 2024.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 février 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 7 FÉVRIER 2024	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,
DATE DE MISE EN LIGNE : 8 FÉVRIER 2024	Madame Claude MELLIER